

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 11 Avril 2024**

Date de  
convocation :  
05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents** :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M ANDRIO Franck  
M. MERCIER Thierry  
Mme VONNER Isabelle  
M. BARBIER Olivier.  
Mme HAM Emmanuelle  
M. GIOAN Aimé

**Excusés avec procuration** :

- Madame ASSO CHARNET Geneviève a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel
- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame GIGNOUX Laure a donné Mme HAM Emmanuelle

**Absente excusée** : Madame PERNOT Chantal

**Absent** : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame HAM Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11  
Pouvoirs : 6  
Votants : 17

**POINT 9 PROJET DE VEGETALISATION ET DE DESIMPERMEABILISATION DES COURS DU GROUPE SCOLAIRE DE LA PRAIRIE : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET AUPRES DE LA REGION PACA DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NOS TERRITOIRES D'ABORD :**

**Vu** les articles L.2334- 32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que dans le cadre du Programme Educatif Territorial (PEDT) instance de concertation et de coordination des principaux acteurs qui interviennent auprès des enfants dans le cadre des activités scolaire, périscolaire et extra-scolaire, un projet prioritaire a été sollicité par l'association des parents d'élèves et les enseignants du groupe scolaire ;

**Considérant** que ce projet s'inscrit dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur ou de lutte contre les inondations, consiste à végétaliser et désimperméabiliser les cours du groupe scolaire ;

**Considérant** qu'il répond à la nécessité d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des eaux pluviales et vise également à favoriser l'autonomie, la sociabilité et la créativité des enfants et à apaiser le climat scolaire ;

Et que le montant de cette opération est estimé à 446 600 euros HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 157 280 euros dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), et une subvention de 200 000 euros auprès de la Région dans le cadre du dispositif « nos communes d'abord ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 157 280 euros dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), et une subvention de 200 000 euros auprès de la Région dans le cadre du dispositif « nos communes d'abord ».

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 15 avril 2024



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE